

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Evelyne Noël	Numéro de permis 2019604	Date d'inspection Le 08 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Mon autre maison		Numéro de téléphone (506) 504-0156	
Adresse 4 rue Jonathan Saint-Quentin NB E8A 2C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les dossiers administratifs sont tenus sur les lieux.
- Il manque quelques noms, adresses et numéros du médecin dans les dossiers des enfants.
- Un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels, porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est rangé séparément pour chaque enfant.
- Observations : jeux libres, jeux extérieurs et les enfants regardent la télévision.
- Discussions avec l'exploitante concernant le matériel à l'intérieur et les zones, plan d'amélioration de la qualité, l'inclusion, terrain de jeux extérieur et la télévision.

original signé par  
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 septembre 2022

Date

original signé par  
Evelyne Noel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 septembre 2022

Date